

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 8 MARS 2021**

Délibération n°

2021014

Date de convocation : 03/03/2021

Date d'affichage : 10/03/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	20
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	23

Vote : 23 (dont 3 pouvoirs)

Pour : 23

Adopté à l'Unanimité

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 mars à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 mars 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Philippe BIGOTEAU, Bernard COMBES, Christian GARRIGUES, Philippe ENSALES.

Mmes Valérie RECart, Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TREMOUILLE, Céline FAYS, Fleur BEYRIS.

Absents excusés : Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Mme Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**O.J n°4 : Création d'une régie de recettes pour
l'encaissement des droits de place du marché communal
de producteurs locaux**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint délégué aux finances, aux ressources humaines et aux affaires générales

La commune de Bassussarry souhaite organiser un marché de producteurs locaux, en plein centre bourg, sur la Place du village, afin de promouvoir les produits locaux, et la vente directe du producteur au consommateur.

Par délibération du 30 septembre 2020, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, pour la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

En conséquence, Monsieur Le Maire précise :

- que la création de la régie de recettes prendra la forme d'un arrêté municipal, après avis du comptable public ;
- que le régisseur, ainsi que son suppléant seront également nommés par arrêté municipal, après avis du comptable public.

En conséquence, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de places du nouveau marché de producteurs locaux.

Fait à Bassussarry, le 8 mars 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

